

 **Votre Contrat**
Contrat n° 64100043

 **Vos contacts**
MME GARIN DUBOUT MARINA EI
Tél : 0490560993
Email : h913491@agents.allianz.fr
Site : www.allianz.fr/garindubout

AL4300000AZ502B421790413250*_09067_000000000000_G4_15.8__12470590_100020_0

SD : 865034953435714

LA POSTE



AL25034BR N4DATABASE01C64100043
CENTRE TECHNOLOGIQUE
MEDITERRANEEN DE METROLOGIE
CENTRE LES CREUSETS
RTE DE LANCON
13250 ST CHAMAS



0009067-0001-0002-00 Allianz s'engage en utilisant du papier recyclé

L'entreprise d'assurance **Allianz IARD**, entreprise régie par le code des assurances, Société anonyme au capital de 991.967.200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 110 291, et dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

CENTRE TECHNOLOGIQUE MEDITERRANEEN DE METROLOGIE
CENTRE LES CREUSETS
RTE DE LANCON
13250 ST CHAMAS
SIRET ou RNA : 39176266300014

Est titulaire d'un contrat d'assurance Allianz Solution Entreprise souscrit sous le numéro 64100043.

Pour la(les) activité(s) :

- Conseil en affaires et gestion d'entreprise
- Formation, conseil et accompagnement dans l'étalonnage de masses, de la métrologie et de ses applications. - Organisation de comparaisons inter-laboratoires dans les domaines des étalonnages et des essais à l'exclusion de toutes préconisations. Sous peine de non garantie vous déclarez que le chiffre d'affaire réalisé au titre de cette activité n'excède pas 10%. IL EST RAPPELE QUE SONT EXCLUS LES DOMMAGES RESULTANT DE PRESTATIONS A DESTINATION DU NUCLEAIRE, SPATIAL, AERONAUTIQUE, MEDICAL ET CONSTRUCTION.
- Prestation d'étalonnage de masse pour moins de 25% du chiffre d'affaires (dont -0,70% dans le domaine nucléaire).

Ce contrat vous garantit :

Responsabilité civile exploitation c'est-à-dire avant livraison de produits et/ou achèvement de travaux	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 € par sinistre

N4DATABASE01



Allianz IARD
S.A au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex





<p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dommages matériels et immatériels consécutifs <p>sans pouvoir dépasser pour les dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens confiés</p> <ul style="list-style-type: none"> - dommages immatériels non consécutifs <p>- Dommages corporels à vos préposés y compris faute inexcusable et dommages matériels accessoires</p>	<p>1 500 000 € par sinistre</p> <p>100 000 € par sinistre</p> <p>305 000 € par sinistre</p> <p>2 000 000 € par année d'assurance</p>
<p>Responsabilité civile professionnelle et Responsabilité civile après livraison de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dommages immatériels non consécutifs <p>sans pouvoir dépasser pour les dommages immatériels non consécutifs résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle</p>	<p>2 000 000 € par année d'assurance</p> <p>300 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par année d'assurance</p>
<p>Responsabilités liées à l'environnement (**)</p> <p>Engagement maximum toutes « Responsabilités liées à l'environnement » confondues</p> <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile atteinte accidentelle à l'environnement Tous dommages : corporels, matériels et immatériels confondus sans pouvoir dépasser pour les : <ul style="list-style-type: none"> - frais d'urgence - frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers - Préjudice écologique accidentel <ul style="list-style-type: none"> - frais de prévention du préjudice écologique - préjudice écologique - Responsabilité environnementale <ul style="list-style-type: none"> - frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux - frais de dépollution des eaux et du sol dans l'enceinte de votre entreprise 	<p>1 000 000 € par année d'assurance</p> <p>750 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par année d'assurance</p> <p>100 000 € par année d'assurance</p> <p>200 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par année d'assurance</p>
<p>Responsabilité civile résultant d'une cyberattaque</p> <p>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs</p>	<p>1 000 000 € par sinistre</p>
<p>Défense pénale et recours suite à accident</p> <p>Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes</p>	<p>50 000 € HT par année d'assurance</p>

(**) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement, sauf si ces honoraires et frais sont engagés dans le cadre d'une action de groupe en matière environnementale visée à l'article L142-3-1 du Code de l'environnement mettant en cause votre responsabilité dans l'un



des cas garantis ci-avant. Nous prenons alors en charge les honoraires et frais de procès à concurrence de 100 000 € par sinistre.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 7 mars 2025 au 6 mars 2026. Elle se compose de 3 pages.

Le présent document, établi par Allianz IARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la société est réputée non écrite.

Etablie à Paris La Défense, le 3 février 2025.

Allianz

Frédéric Baccelli
Direction Mid Corp

